

COMMISSION
des
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
Groupe du Porte-Parole.

43

Bruxelles, le 27 avril 1972.

NOTE BIO (COM) (72) N° 66 - aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG I et X.

Lors de sa réunion de cette semaine la Commission a longuement débattu le rapport VEDEL et notamment la procédure à suivre dans les prochaines semaines en vue de :

- la préparation des propositions sur la base de l'article 236, sur l'augmentation des pouvoirs du Parlement Européen, que la Commission s'est engagée à présenter avant le 1er juillet prochain;
- la préparation de la discussion le 26-27 mai par les dix Ministres des Affaires Etrangères du volet "institutions" de l'ordre du jour du sommet.

Les prochaines étapes seront les suivantes. Le 3 mai la task force sous la présidence de Monsieur NOEL présentera à la Commission un premier rapport contenant des options pour la discussion de toutes les questions institutionnelles. Le 9 mai la Commission rencontrera le bureau élargi du Parlement Européen; la Commission ne présentera pas de document lors de cette rencontre mais essaiera de connaître les réactions du Parlement au sujet du rapport VEDEL. Le 10 mai la Commission examinera de nouveau la situation à la lumière des premières conclusions de la task force et des réactions du Parlement au rapport VEDEL, donnera un nouveau mandat au task force, et achèvera ses discussions le 17 mai. Il est évident que dans l'attente du premier rapport de la task force nous nous abstenons de tout commentaire sur les orientations éventuelles que la Commission pourrait dégager.

Sur le déroulement du Conseil, notamment la discussion de la négociation avec les pays de l'AELE, la Commission s'est montrée satisfaite et elle est confiante que d'ici peu le Conseil pourra prendre les décisions définitives en ce qui concerne le volet agricole de la négociation.

Japon. Monsieur Dahrendorf partira pour Tokyo le 9 mai pour reprendre les négociations pour un marché commercial avec les Japonais. Au centre des pourparlers seront la clause de sauvegarde et la création d'une commission mixte CEE-Japon sur laquelle les Japonais ont beaucoup insisté lors de la visite du Président Malfatti à Tokyo en février. La Commission reprendra ce dossier la semaine prochaine pour une dernière discussion avant le voyage de Monsieur Dahrendorf sur lequel on se garde d'émettre des pronostics trop optimistes.

Finalement la Commission a adopté sa décision sur la loi belge d'expansion économique dite Loi Leburton. Puisque la communication n'est pas encore partie au gouvernement belge je me suis borné à dire à la presse que cette décision est constructive et ne met pas en cause la loi elle-même mais les dispositions concernant les régions où cette loi doit s'appliquer. La décision de la Commission demande au gouvernement belge, et cela à titre provisoire pour une période de deux ans, de limiter l'allocation des aides régionales à une série de régions déterminées par la Commission.

Amitiés, OLIVI